

Dossier de Presse



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Mercredi 26 janvier 2022
Dieuze



ORDRE DU JOUR

TRAVAUX - Rapporteur : Laurent FRICHE

Bâtiment administratif de la Communauté de Communes du Saulnois – Installation et production de la chaleur et d'eau chaude sanitaire – Renouvellement de la convention de prestations entre la CCS et la commune de Château-Salins

AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES – Rapporteur : François FLORENTIN

- Association « l'Inventerre du Pré Vert » - Attribution d'un acompte de subvention, levier au programme LEADER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Rapporteur : Gérard MEYER

- Ancien Bâtiment « ASIALOR » - Zone Nord Est de Dieuze – Contrat de dépôt pour assurances du matériel acquis par la société LUCAS PERCHES

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE – Rapporteur : Armelle BARBIER

- Multi-accueil « Pain d'Épices » à Château-Salins – Modulation de l'agrément à compter du 1er janvier 2022 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle
- Petite Enfance et Vie Familiale – Demande de subvention auprès du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) au titre de l'année 2022 – Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- Petite Enfance et Vie Familiale – Contractualisation avec le laboratoire BYOLA pour l'utilisation de la machine BYOLA 350 au sein de chaque structure multi-accueil

EMPLOI ET INSERTION SOCIALE - Rapporteur : Christelle PILLEUX

- Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Fixation des charges – Année 2021

COMMUNICATION - Rapporteur : Thierry SUPERNAT

- Convention de projet industriel portant sur l'organisation de l'événement « 72 heures pour innover en mode agile » entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'École Nationale Supérieure du Génie des Systèmes Industriels (ENSGSI – Université de Lorraine)

ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES - Rapporteur : David BARTHELEMY

- Convention cadre de partenariat « Animation Culturelle » entre la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) et les communes participant à des animations culturelles proposées par la CCS – Année 2022

BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS – INSTALLATION ET PRODUCTION DE LA CHALEUR ET D’EAU CHAUDE SANITAIRE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LA CCS ET LA COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Le bureau communautaire devra approuver la nouvelle convention entre la Communauté de Communes du Saulnois et la commune de CHÂTEAU-SALINS en ce qui concerne les installations de production de chaleur et d’eau chaude sanitaire du siège administratif de la CCS, pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2024.

Cette convention prévoit la refacturation à la CCS de la redevance P1 (Fourniture d’énergie sous forme Marché température) en fonction des consommations utiles du circuit de chauffage de la CCS et une refacturation à hauteur de 23% des coûts des redevances P2 (entretien, maintenance et conduite des installations) et P3 (Garantie totale).

AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

ASSOCIATION « L’INVENTERRE DU PRÉ VERT » - ATTRIBUTION D’UN ACOMPTE DE SUBVENTION, LEVIER AU PROGRAMME LEADER

La CCS a octroyé une subvention de 5 000 € à l’Association « L’Inventerre du Pré Vert » en 2019, afin de permettre à ce porteur de projet de bénéficier d’une subvention européenne au titre de LEADER Gal Moselle Sud, dans le cadre du programme de développement rural Lorraine 2014-2020.

Considérant la réalisation partielle des travaux entre 2020 et 2021, il sera proposé à l’assemblée de valider le versement d’un acompte de 10 % des dépenses d’ores et déjà justifiées par l’association, pour ce projet, et le versement du solde de la subvention à l’issue de l’opération, après réception des factures acquittées de travaux ou prestations réalisés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ANCIEN BÂTIMENT « ASIALOR » - ZONE NORD EST DE DIEUZE – CONTRAT DE DÉPÔT POUR ASSURANCES DU MATÉRIEL ACQUIS PAR LA SOCIÉTÉ LUCAS PERCHES

Le Tribunal Judiciaire de METZ a prononcé la liquidation judiciaire de la société ASIALOR, en date du 25 novembre 2021.

La société LUCAS-PERCHES / SANTOS, située à HAMPONT, s’est portée acquéreur du matériel de cette liquidation, qui est stocké jusqu’à présent dans le bâtiment de cette entreprise liquidée, demeurant la propriété de la CCS.

Pour permettre à Monsieur SANTOS (dirigeant de la société LUCAS PERCHES) de pouvoir assurer le matériel dont il a fait l’acquisition lors de cette liquidation judiciaire, il est proposé d’établir un contrat de dépôt entre la Communauté de Communes du Saulnois et la société LUCAS PERCHES pour autoriser, à titre gracieux, cette société à stocker son matériel au sein du bâtiment dit « ASIALOR ». Ce contrat de dépôt lui permettra également de pouvoir assurer ses biens.

MAISON DE L'EMPLOI DU SUD MOSELLAN – FIXATION DES CHARGES – ANNÉE 2021

L'Association Maison de l'Emploi du Sud-Mosellan tient des permanences à la CCS et prend en charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, gaz, téléphonie, informatique, entretien des locaux, assurances, etc....) liés à l'occupation des espaces utilisés dans le cadre de ses missions, suivant la clé de répartition définie ci-dessous :

➔ Occupation du rez-de-chaussée du bâtiment administratif de la CCS par la MDE :

$$28,06 \text{ m}^2 \times 100 / 867 \text{ m}^2 = 3,24 \%$$

Il sera proposé au bureau communautaire de valider le montant des charges 2021 à répercuter à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, dans le cadre de son occupation des locaux de la CCS, selon la clé de répartition prévue.



PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

MULTI-ACCUEIL « PAIN D'ÉPICES » À CHÂTEAU-SALINS – MODULATION DE L'AGRÈMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 – SOLLICITATION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE LA MOSELLE

Afin de s'adapter aux besoins des nouvelles familles accueillies et d'optimiser la capacité d'accueil, il y a lieu de modifier la modulation d'agrément du multi-accueil « Pain d'Épices » à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- En période scolaire, ajouter une modulation sur la journée du mercredi ;
- Pendant les vacances scolaires, ajouter une modulation sur la tranche horaire 07h30 – 08h30 et augmenter la modulation sur la journée de 15 à 18 enfants.

	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
Période scolaire	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30 – 8h30	14
		8h30 – 17h30	25
		17h30 – 18h30	10
	Le mercredi	7h30 – 8h30	5
		8h30 – 17h30	15
		17h30 – 18h30	10
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	5
		8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	10

Une demande sera réalisée auprès de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour une augmentation et une modulation d'agrément, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.



PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE

Dans le cadre des actions « parentalité » prévues dans la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021 – 2025, la CCS projette de mettre en place plusieurs ateliers en 2022 dans le cadre de l'appel à projet du REAAP, lancé par la CAF de la Moselle et

sollicitera une subvention auprès de ce partenaire, à hauteur, de 80 % des dépenses envisagées, à savoir 4 540,00 €.

PROGRAMME REAAP 2022

1. <u>Journée de la Petite-Enfance le 26 mars 2022</u>	
Conférence théâtralisée de Stéphanie DAM sur les neurosciences	400,00 €
Groupes de paroles par l'organisme AKILISSO Formations	400,00 €
Ateliers sur la sécurité routière des enfants par l'association Voyager Dos à la Route by Sécurange	80,00 €
Conférence sur le développement psychomoteur de l'enfant par Morgane Lepeintre (TPMA)	960,00 €
Atelier autour de l'importance du jeu pour l'enfant (Périscolaire et MJC Centre Social de Dieuze)	Partenariats gratuits
Atelier sur le consentement du jeune enfant (PMI)	
Atelier en lien avec la librairie de Château-Salins	
Atelier par le CAMSP de Sarrebourg	
Prise en charge du repas pour 50 personnes	700,00 €
Sous-total 1	2 540,00€
2. <u>Ateliers parents/enfants itinérants au cours de l'année 2022</u>	
Promenades en famille (Aulnois-sur-Seille, Château-Salins, Dieuze)	Partenariats gratuits
Ateliers parents/enfants accompagnés d'une sophrologue	500,00 €
Sous-total 2	500,00 €
3. <u>Ateliers parents itinérants au cours de l'année 2022</u>	
Ateliers sur la communication gestuelle associée à la parole	1 250,00€
Atelier sur les repas gourmands et sains pour les tout-petits	100,00 €
Ateliers sur l'importance des limites auprès des jeunes enfants	Organisés par les professionnelles du multi-accueil de Dieuze
Ateliers pour les futurs parents liés à la petite-enfance sur le territoire du Saulnois	Partenariats gratuits
Achat de documentation sur ces thèmes auprès de Bougribuillions	150,00 €
Sous total 3	1 500,00€

CONTRACTUALISATION AVEC LE LABORATOIRE BYOLA POUR L'UTILISATION DE LA MACHINE BYOLA 350 AU SEIN DE CHAQUE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

La société BYOLA de Faulquemont crée du matériel qui permet d'assurer une parfaite éradication des virus par rayonnement d'UVC (ultraviolets).

Fabriquée sur le site de Faulquemont, la machine BYOLA 350 permet la désinfection d'objets de taille moyenne. Son usage dans les 5 multi-accueils permettra de gagner en efficacité dans la désinfection des jeux, jouets... et ainsi réduire l'utilisation de produits chimiques au sein des

structures au moyen d'une solution innovante et saine pour la lutte contre les virus.

Dans l'attente de l'acquisition financière de ces machines, la société BYOLA souhaite contractualiser le prêt de ces machines, avec la CCS. Dans cette convention, la société s'engagera à fournir des machines certifiées dans les normes obligatoires en établissement d'accueil du jeune enfant, et à intervenir en cas de besoin sur site pour leurs bons fonctionnements.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT « ANIMATION CULTURELLE » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS (CCS) ET LES COMMUNES PARTICIPANT À DES ANIMATIONS CULTURELLES PROPOSÉES PAR LA CCS - ANNÉE 2022

Dans le cadre de sa compétence culturelle, la CCS organise des séances de cinéma en plein air, des ateliers d'initiation aux arts visuels ou arts du cirque...destinés aux habitants du Saulnois qui peuvent en bénéficier gratuitement.

Chaque animation est organisée avec le concours d'une commune membre qui peut s'associer avec une association de son choix.

Dans la continuité de l'année 2021, il est proposé de poursuivre ce partenariat « culturel » entre la CCS et les communes volontaires à la co-organisation d'événements culturels, au moyen d'une convention « cadre » qui rappelle les obligations réciproques des parties et encadre les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Cette convention précise, notamment que, la commune accueillant l'animation s'engage à participer financièrement à hauteur de 150€ pour l'animation à réception d'un titre émis par la CCS.



COMMUNICATION

CONVENTION DE PROJET INDUSTRIEL PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « 72 HEURES POUR INNOVER EN MODE AGILE » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS (ENSGSI – UNIVERSITÉ DE LORRAINE)

Afin de moderniser et rendre plus efficiente sa communication, la Communauté de Communes du Saulnois envisage de se doter d'une application mobile multi-cibles : les habitants, les visiteurs et les touristes.

Pour entamer le processus de conception de cet outil, il est proposé d'établir un partenariat entre l'Université de Lorraine et la Communauté de Communes du Saulnois dans le cadre d'une opération « 72 heures pour innover en mode agile » qui se déroulera du 15 au 18 février 2022.

Cette opération permet aux élèves ingénieurs de l'ENSGSI (École Nationale supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation) et en master IDEAS (Innovation et Design Évalués par les Usages) de travailler sur le développement de solutions innovantes, en appliquant les méthodes AGILE

et SCRUM pour les entreprises et collectivités partenaires.

Les équipes ont pour objectif de développer des prototypes d'application web ou mobile, en favorisant les expériences utilisateurs et en mobilisant leurs compétences en innovation digitale.

Les livrables de cette opération constituent une base pour réaliser un cahier des charges destiné à la conception de l'appli.

La convention à valider vise à définir les modalités de participation à ce dispositif « 72 heures pour innover en mode agile » et précise le montant de la participation financière, à la charge de la Communauté de Communes du Saulnois, en l'espèce 3 000 € net.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr